



## AVIS PUBLIC

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert statuera sur une demande de dérogation mineure au Règlement de zonage 2024-215, pour la propriété ci-après mentionnée, lors de la séance ordinaire qui se tiendra **le lundi 14 avril 2025 à compter de 19 h 30**, au Centre multifonctionnel, situé au 81, rue Hooper à Saint-Lambert.

#### 125, rue Riverside

##### Nature de la demande:

La demande vise à autoriser un agrandissement d'un bâtiment principal proposant deux (2) étages, d'une hauteur totale de 8,25 mètres, ce qui contrevient aux normes de la grille des usages et normes de la zone RA-9 telle que définie dans l'annexe 2 du règlement de zonage 2024-215 qui n'autorise qu'un (1) étage et une hauteur maximale de 7 mètres.

Disposition visée: *Grille de zonage, zone RA-9 du Règlement de zonage 2024-215*

Une présentation du dossier est disponible sur le site web.

En conséquence, tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance ordinaire qui se tiendra **le 14 avril 2025**.

DONNÉ à Saint-Lambert ce 26 mars 2025.

La directrice du Greffe, du contentieux et de l'urbanisme.

*Cassandra Comin Bergonzi*

Cassandra COMIN BERGONZI

GREFFIÈRE